

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 14 octobre 2021 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle Polyvalente en respectant les gestes barrières.

Conseillers présents : Mesdames Christine PEGHAIRE, Françoise DOUBLET, Aurélie BARLIER et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Jean-Claude TALLOBRE.

Absents excusés : Mesdames Claudine PASTRE, Martine GIRE et Monsieur Grégory PITOT.

Secrétaire de séance : Mr Georges BERINGER.

En début de séance, Monsieur le Maire donne diverses informations sur l'avancée des subventions concernant :

- l'achat du modulaire pour l'Ecole, plus 13000 € de la Région, ce qui porte la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes à 50% de l'investissement.
- sur le dossier assainissement La Morge / Flageac, environ 160000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). En tenant compte des diverses subventions, la totalité des aides sur ce dossier avoisine les 50 %.

1. **Compte rendu de la séance du 16 septembre 2021** : approuvé à la majorité (1 abstention : Françoise DOUBLET, absente lors de cette séance).

2. **Grille tarifaire pour cantine à 1 €uro** :

Deux simulations sont proposées par Christine PEGHAIRE et Gilles BERINGER qui ont étudié le dossier et les divers scénarios envisageables :

SIMULATION 1		SIMULATION 2	
Quotient familial	Prix du repas	Quotient familial	Coût total
0 - 699 €uros	0,50 €uros	0-1000 €uros	0,60 €uros
700 - 999 €uros	0,80 €uros	1001 – 1500 €uros	1 €uro
+ 1000 €uros	1,50 €uros	+ 1501 €uros	2 euros

Pour la simulation 1, 7 voix

Pour la simulation 2, 1 voix.

La simulation 1 sera proposée aux familles pour une application sur la facturation d'octobre 2021.

3. Délibération : convention constitutive d'un groupement de commande en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics coordonnées par le centre de gestion 43 (pour les 4 prochaines années (2020 – 2025)) :

Le recours à une plate-forme de dématérialisation est obligatoire pour tout marché dont le montant estimatif est supérieur à 40000 Euros HT.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Délibération : renouvellement des compteurs de production réservoir Malgascon :

Devis du Syndicat des Eaux du Brivadois : 945,12 Euros :

Adopté à l'unanimité.

5. Délibérations : demandes d'aide financière :

- **Ecole de Paulhaguet :** concerne 5 enfants pour l'organisation de sorties en lien avec des projets de classe.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil approuve à la majorité (1 abstention : Yvon DARNE), une aide de 10 Euros par enfant et par nuitée.
Cette aide sera versée aux familles qui en feront la demande avec un justificatif de paiement.
- **Ecole élémentaire de St Georges d'Aurac :** pour l'achat des cadeaux de Noël : subvention de 400 Euros adoptée à l'unanimité.
- **Association « les greniers de nos soldats » pour une exposition sur la guerre de 1914/1918 :** subvention de 200 Euros votée à l'unanimité.
Cette exposition aura lieu à la Salle Polyvalente du 2 au 28 novembre (les mercredis et samedi après-midi) et relatera notamment Louis de Cazenave.

6. Délibération : paiement des taxes foncières des sections pour l'année 2021 :

Ces taxes s'élèvent à 210 Euros et concernent les villages de : Azinières (35 €), Barret (49 €), Flageac (39 €), Mourgeat (87€).

Délibération adoptée à la majorité (1 voix contre : Gilles Beringer).

7. Délibérations décisions modificatives :

- DM N°1 : ouverture de crédit au compte 64168 pour un montant de 3700 Euros (suite à création d'emploi d'insertion pour aide à l'école maternelle)
- DM N°2 : virement de crédit au chapitre 012 pour un montant de 3000 Euros (charges de personnel)

Adoptées à l'unanimité.

8. Délibération : travaux sur le chemin communal (station du Suc)

Suite à devis demandés par la commission des chemins aux entreprises Chambon (4 942,50 Euros) et Delorme-Tramontin (5 025 euros), à l'unanimité le Conseil Municipal opte pour l'entreprise Delorme-Tramontin.

9. Proposition d'une subvention au CCAS pour venir en aide aux familles pour le transport scolaire de St Georges d'Aurac à Chavaniac-Lafayette dans le cadre du RPI.

Une proposition de 50 Euros par enfant et par an formulée par Monsieur le Maire est adoptée à la majorité (1 abstention : Gilles BERINGER).

Le remboursement aux familles interviendra au vue d'une facture acquittée et validée par la Communauté de Communes (CCRHA), collectivité responsable de l'encaissement.

10. Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a commandé l'achat de 7 tables et 7 chaises pour l'école maternelle (montant de 864,36 €uros TTC).

Informations diverses :

- Une formation défibrillateurs est organisée par la CCRHA, montant de 135 €uros pour une cession de 15 à 20 personnes.
- Dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), une demande sera formulée pour 2023 pour le projet de construction d'une nouvelle mairie. Un financement de 50 % peut être espéré.
Une demande auprès d'ingénierie 43, par l'intermédiaire du CAUE, sera faite pour aide Maitrise d'œuvre.
Pour 2022, faute de projet, aucun dossier de subvention DETR sera déposé.
- Certaines douches des vestiaires du foot ne fonctionnent plus, de même 2 chauffe-eaux datant de la construction du bâtiment (1988) ne sont pas aux normes.
Un devis de réparation sera demandé à l'entreprise Fraisse.

La séance est levée à 22 heures 10.